

# Exercice – Evaluation d'un objectif spécifique

## Questions pour l'évaluation

### Objectifs, Titre

1. Est-ce que le titre de l'objectif spécifique reflète le changement attendu et est-il bien défini? (groupes cibles, domaine d'intervention, clarté, etc.?). Dans le cas contraire, quel changement proposeriez-vous ?

### Logique d'intervention

2. Quels sont les problèmes décrits ? Est-ce que vous pouvez construire un arbre à problème ?
3. Est-ce que les problèmes, résultats et activités sont bien reliés entre eux ? dans le cas contraire, quels changements apporteriez-vous au texte ? (sur ces trois éléments)

### Indicateurs – orientation sur les résultats

4. Est-ce que les indicateurs sont bien développés, SMART et est-ce qu'ils représentent clairement l'objectif spécifique et les actions ? dans le cas contraire, quels indicateurs utiliseriez-vous dans la liste des indicateurs communs de réalisation et de résultat ? Quels indicateurs spécifiques pourraient également être utilisés ?

## Section 2

Priorité d'investissement 2.3 « Egalité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines, notamment en matière d'accès à l'emploi et d'avancement dans la carrière, la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée ainsi que la promotion du principe « à travail égal, salaire égal »

### Section 2: texte sur l'objectif spécifique

Objectif spécifique 2.3.1 ***Accroître l'offre de solutions de qualité, durables et abordables pour la prise en charge de membres dépendants de la famille, en particulier les enfants, afin d'accroître le taux d'emploi***  
***Description de la situation***

Une question clé de la situation des femmes et des hommes dans la société concerne la relation entre le travail rémunéré et non rémunéré, ainsi que la répartition du travail non rémunéré entre hommes et femmes. Dans ce contexte, des mesures devraient être prévues pour concilier travail et famille, en encourageant une participation accrue des hommes aux activités du ménage et au soutien aux personnes à charge. Sans un tel soutien, la charge disproportionnée du travail non rémunéré sur les femmes tend à se perpétuer. Il est nécessaire de prendre en compte la dimension du genre dans la parentalité et son impact sur l'emploi des femmes et des hommes, étant donné que la présence d'enfants de moins de 6 ans dans la famille réduit sensiblement le taux d'emploi des femmes, et seulement de façon limitée le taux d'emploi des hommes. Le taux d'emploi des femmes âgées de 25-49 ans avec un enfant de moins de 6 ans est inférieur à 40%, tandis que l'emploi des hommes dans la même catégorie d'âge et dans la même situation familiale est de plus de 83%. Bien que la différence de taux d'emploi entre les hommes avec et sans enfants soit de 11%, en prenant en compte le fait que les hommes ayant des enfants sont plus souvent employés que les hommes sans enfants, la différence de taux d'emploi entre les femmes avec et sans enfants est 26,7%<sup>1</sup>. Au fil des ans, cette différence s'est accrue alors qu'elle était de 24,9% en 2008.

L'écart de rémunération entre les hommes et les femmes s'accroît après la naissance de chaque nouvel enfant. Dans ce contexte, l'une des causes des problèmes structurels persistants est le fait que la transition des femmes sur le marché du travail n'a pas été suffisamment connectée à la transition des hommes vers des activités non rémunérées au foyer<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Données pour 2011, catégorie d'âge 25-49 pour les parents avec un enfant de moins de 12 ans et sans enfant (Source Eurostat)

<sup>2</sup> Jarvklo, N., 2013: Parental leave policy in Sweden: evolution, lessons learned. Paper on Fifty-seventh session, March 2013 of United Nations Commission on the Status of Women, New York

Dans une situation de hausse du chômage, en particulier chez les femmes, le manque de services de garde d'enfants a également un effet négatif. Depuis 2006, la disponibilité des équipements de garde d'enfants s'est dégradée d'année en année. En Septembre 2012, le nombre de demandes faites à des crèches publiques a atteint 7 500<sup>3</sup> alors que la situation est particulièrement critique dans la région Illustriana (46% de toutes les demandes). Les désinvestissements dans les services publics préscolaires augmentent le risque de réduction des revenus des jeunes familles, alors que l'inverse pourrait créer de nouveaux emplois.

L'augmentation des capacités d'accueil serait bénéfique non seulement en termes d'amélioration de l'emploi des mères d'enfants âgés de moins de 6 ans, mais aurait également des effets positifs sur le développement des enfants dans les écoles maternelles et établissements similaires.

Le manque de structures d'accueil pour les enfants de leur naissance jusqu'à l'âge de trois ans dont les financeurs sont maintenant les collectivités locales, crée une barrière importante à l'accès à l'emploi. Afin d'accroître l'efficacité des services de garde, il faut créer le cadre législatif et financier pour l'établissement d'installations de garde d'enfants (crèches) qui pourront motiver les parents dans leurs efforts de trouver du travail.

Pour concilier travail et vie de famille ainsi que pour améliorer l'accès aux services de garde pour les enfants de moins de trois ans, une aide financière directe aux familles avec enfants a été appliquée sous la forme d'une contribution à la garde des enfants. Il s'agit d'un instrument efficace, qui est financé par le FSE, en tant que projet national «Contribution à la garde d'enfant», durant la période de programmation 2007-2013. Une autre application de cet instrument pour la période 2014-2020 peut contribuer à accroître l'emploi et à améliorer les revenus des familles, ce qui aura également un impact positif sur la réduction du risque de pauvreté. Pour améliorer l'accès aux services de garde, il est également nécessaire de construire de nouvelles installations de garde d'enfants, de préférence pour les enfants âgés de 0-3 ans. Le but est d'augmenter la disponibilité de services de garde de haute qualité, abordables et durables, en particulier les crèches, et d'augmenter le nombre de fournisseurs de ces services, qui permettent aux parents d'intégrer le marché du travail.

Des obstacles importants subsistent dans Illustria concernant la flexibilité des rythmes de travail et la réconciliation entre travail et vie de famille. Plusieurs études montrent que la flexibilité du temps de travail fait partie des mesures les mieux établies. En 2011, près de 30% de plus de 5 000 entreprises et organisations suivies ont appliqué la flexibilité des heures de travail<sup>4</sup>. Des données partielles ont été fournies par les résultats d'un audit «Employeur favorables à la famille, égalité des genres et égalité des chances pour 2011». Un certain nombre d'organisations offrent des services de crèche en entreprise. L'utilisation de comptes épargne-temps et d'emplois partagés pour des raisons familiales n'ont pas encore été intégrés dans la pratique et ne sont utilisés que dans une faible mesure<sup>5</sup>.

Illustria a longtemps été l'un des pays d'Europe avec la plus faible part des femmes et des hommes travaillant à temps partiel. En 2011, la part des femmes travaillent à temps partiel chez les femmes employées a atteint le niveau de 6,2% et la part des hommes 3,3%. La catégorie des employés de 25-49 ans avec un enfant de moins de 6 ans comprend 7,1% de femmes et 1,6% d'hommes. Le travail à domicile est plus utilisé par les hommes (9,4%) que les femmes (5,6%), 7% des femmes et 2,4% des hommes travaillaient à durée déterminée. Les données disponibles sont limitées et il n'est pas possible de vérifier l'efficacité des autres mesures visant à concilier travail et famille du point de vue du genre.

---

<sup>3</sup> Seulement crèches publiques, source: Institute of Information and Prognosis of Education

<sup>4</sup> Information System on Labour Conditions and Costs to enterprise social policy 2011

<sup>5</sup> Porubánová, S. 2012: 11th Year of the competition: Employer friendly to family, gender equality and equal opportunities, Research Institute of Labour and Family/Ministry of Labour of Illustria

#### Résultats:

- Amélioration des possibilités de concilier vie professionnelle et vie de famille à travers des formes de travail flexibles
- Réduction de l'écart des taux d'emploi entre les hommes et les femmes en augmentant l'emploi des femmes, particulièrement les mères de jeunes enfants
- Réduction de l'écart des taux d'emploi entre les parents avec des enfants grâce à des mesures permettant de concilier travail et vie de famille
- Augmentation du nombre de structures d'accueil pour les enfants d'âge préscolaire, de préférence de moins de 3 ans
- Augmentation de l'emploi des parents en charge d'enfants de moins de trois ans grâce à un soutien financier pour les services de garde d'enfants
- Mise en place des modes d'organisation du travail innovants, y compris le télétravail et travail à temps partiel

#### Description de la nature et des exemples d'actions

Dans le cadre de cette priorité d'investissement, des activités seront menées sur tout le territoire des «régions les moins développées». Le principal groupe cible au sein de la priorité d'investissement concerne les femmes sans emploi ou dont la charge parentale les empêche de travailler. Certaines mesures seront également ciblées sur les groupes secondaires, tels que les écoles, les employeurs, ou le grand public. Cet objectif est basé sur la Stratégie nationale pour l'égalité des sexes et les recommandations de l'UE. Les activités seront principalement mises en œuvre sous la forme d'une contribution non remboursable aux projets axés sur la demande ou de projets nationaux.

#### Types d'actions

##### Objectif spécifique 2.3.1:

##### **Augmenter l'offre de solutions de qualité, durables et abordables pour la prise en charge des membres dépendants de la famille, en particulier les enfants, afin d'augmenter le taux d'emploi**

- Aide à la conciliation entre travail et vie de famille en fournissant une contribution à la garde d'enfants et / ou soutenir la prise en charge d'un membre de la famille à charge
- Soutenir les installations et les services pour les enfants dans le but de concilier travail et vie de famille (crèches, jardins d'enfants, gardes d'enfant) et le soutien aux entreprises dans le domaine des services à l'enfance et aux personnes âgées en mettant l'accent sur les approches novatrices.
- Création d'outils efficaces pour l'intégration des mères / parents de jeunes enfants sur le marché du travail, en particulier après le retour d'un congé parental par la création de formes d'emploi flexibles et de mécanismes novateurs pour accroître la flexibilité du travail (création, maintien et développement des compétences, amélioration de la continuité et des contacts avec le milieu de travail, suivi personnalisé, éducation et formation pour le marché du travail des personnes ayant des responsabilités parentales, etc.).
- Soutenir les employeurs dans la création et la promotion de garde des enfants et de systèmes de soutien pour d'autres personnes à charge de la famille.
- Réalisation d'audits visant à concilier travail et vie de famille et récompenser les exemples de politiques de l'emploi soutenant la mise en réseau et les échanges d'expériences entre les employeurs, les syndicats et les professionnels
- Apporter soutien et conseil dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans et programmes visant à concilier travail et vie de famille dans les entreprises et les institutions

**Tableau 4:** Indicateurs de résultat communs pour lesquels une valeur cible a été fixée et indicateurs résultat spécifiques au programme correspondant à l'objectif spécifique pour le FSE de l'Axe prioritaire Emploi

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés pour définir la cible	Valeur de référence			Unité de mesure pour les valeurs de référence et les cibles	Année de référence	Valeur cible (2023)			Source des données	Fréquence de communication de l'information
2.3.1	Participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de la participation (3c)	Régions les plus développées	Nombre	N/A			0	Nombre	2014			21 000	Rapports de suivi, ITMS	Annuel

**Table 5:** Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme

ID	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégories de région	Valeur cible (2023) <sup>6</sup>			Source des données	Fréquence de communication de l'information
					H	F	T		
2.3	Nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics au niveau national, régional ou local (Commun - 2c)	Nombre	FSE	Régions les plus développées			4	Rapports de suivi, ITMS	Annuel
2.3	<i>Participants en charge d'enfants de moins de trois ans / de membres dépendants de la famille (spécifique)</i>	Nombre	FSE	Régions les moins développées / régions les plus développées			21 000	Rapports de suivi, ITMS	Annuel
2.3	Nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales (commun 2a)	Nombre	FSE	Régions les moins développées			50	Rapports de suivi, ITMS	Annuel

<sup>6</sup> Pour le FSE, cette liste comprend les indicateurs de réalisation communs pour lesquels une valeur cible a été fixée.